



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

INFORMATION VOYAGEURS À DESTINATION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Vous venez d'un pays étranger où
le coronavirus circule activement, vous devez :

- ✓ Vous munir du résultat du test virologique « RT-PCR COVID » datant de moins de 3 jours avant le départ
- ✓ Remplir une attestation sur l'honneur certifiant que vous ne présentez pas de signes de la Covid-19 et que vous n'avez pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 dans les 14 derniers jours
- ✓ Remplir une déclaration sur l'honneur indiquant le motif de votre déplacement et vous munir d'un ou plusieurs documents permettant de justifier le motif de votre déplacement

Les attestations sont disponibles sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

**Les enfants de moins de 11 ans
ne sont pas concernés par ces mesures.**

